Supplément annoté

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2018 A 19H30

en l'Hôtel de Ville de Verviers

Supplément à l'ordre du jour arrêté par le Collège communal (art. L1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation)

SEANCE PUBLIQUE

M. ISTASSE

47^A.- ALIMENTATION SAINE DANS LES ECOLES COMMUNALES - Comment justifier l'inaction de Vervirs - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO.